

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du jeudi 21 juillet 2011

**Nombre de membre en exercice : 52**

**28 membres titulaires présents ou représentés +7 membres excusés ayant donné procuration - quorum atteint**

**Nombre total de votants : 35**

- ★ Mme Martine SIGNOUREL (Commune de Maraussan) est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.
- ★ Monsieur le Président soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de la séance du 22 juin 2011 Aucune remarque n'étant formulée, **il est approuvé à l'unanimité.**
- ★ Proposition d'ajout de deux points de l'ordre du jour : création de deux CAE CUI et élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. **Cette modification est acceptée à l'unanimité.**

#### **1 - Avis relatif au projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Considérant l'avis sollicité par Monsieur le Préfet auprès de chaque E.P.C.I sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et transmis par ses soins le 26 avril 2011 ;

Considérant l'identité territoriale fortement similaire des communes situées à l'ouest du biterrois ;

Considérant leur positionnement de territoire rural, viticole, touristique et patrimonial, entre les deux agglomérations urbaines de Béziers et Narbonne ;

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**Prend acte** du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet par courrier du 26 avril 2011 qui propose le maintien de la communauté de communes La Domitienne dans son périmètre actuel, **et dit** que cette proposition constitue une avancée par rapport aux documents de travail présentés en séances des CDCI des 7 octobre et 17 décembre 2010 ;

**Dit** que la communauté de communes « La Domitienne » participe à l'étude d'un projet solidaire et collectif mutualisant ce territoire rural et viticole par la construction démocratique et participative d'une nouvelle intercommunalité élargie de l'ouest biterrois, avec les communes volontaires ;

**Demande** à Monsieur le Préfet et à la CDCI de prendre en compte les avis des conseils municipaux des communes, s'étant exprimés de façon volontaire, dans le sens de cette construction démocratique et participative de ce projet de nouvelle intercommunalité élargie de l'ouest biterrois.

**Adopté à la majorité : 29 pour et 6 abstentions**

#### **2 - VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2011 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Serge Pesce*

Le Conseil Communautaire, sur l'exposé de Monsieur Serge PESCE, deuxième vice président en charge des finances, **adopte à l'unanimité** les budgets supplémentaires 2011 pour le budget principal de la Communauté de Communes et ses budgets annexes qui s'équilibrent comme suit :

❖ Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre à 1 301 419,51€ en fonctionnement et 2 512 951,83€ en investissement.

❖ Le budget supplémentaire du budget annexe Via Europa s'équilibre à 34 272.13€ en fonctionnement et 594 414.54€ en investissement.

❖ Le budget supplémentaire du budget annexe Cantegals Viargues n'enregistre que les résultats 2010, à savoir un résultat négatif de clôture de l'exercice 2010 de 234 880.73€ à inscrire au D002 et d'un solde positif d'investissement final de 2010 de 628 180,72€ au R001. La section de fonctionnement s'équilibre par l'ajustement des écritures de stocks à hauteur de 234 880.73€ en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement. La section d'investissement du budget supplémentaire se retrouve donc en suréquilibre à hauteur de 628 180.72€ en recettes.

❖ Le budget supplémentaire du budget annexe St Julien n'enregistre que les résultats 2010, à savoir un résultat de clôture positif de 20 753,03 que l'on inscrit R002 et un solde d'investissement final positif de 2 169,07€ au R001. Un virement de 20 753,03€ vient équilibrer la section de fonctionnement. La section d'investissement du budget supplémentaire se retrouve donc en suréquilibre à hauteur de 22 922,10€ en recettes.

❖ Le budget supplémentaire du budget annexe Centre touristique et culturel du Malpas n'enregistre que les résultats 2010, à savoir un résultat de clôture positif de 21 861.41€ qu'il convient d'inscrire au R002 en recettes de fonctionnement et de 9 913.13€ au R001 en recettes d'investissement. La section d'investissement est en suréquilibre à hauteur de 9 913.13€.

❖ Le budget supplémentaire du budget annexe S.P.A.N.C n'enregistre que les résultats 2010, à savoir un résultat de clôture négatif de 61,00€ qu'il convient d'inscrire en report au D002 en section de fonctionnement, qui s'équilibre à hauteur du même montant au chapitre 75 afin d'ajuster la prévision de reversement du délégataire des commissions affectées au délégant.

*Arrivée Mme Pascaline WALLEZ représentant Mme Charlette CHASTAN : nombre de présents : 29 et nombre de votants 36.*

### **3 - REVISION DU REGIME DES ASTREINTES DU SERVICE ENVIRONNEMENT**

*Rapporteur : Christian Seguy*

Le régime d'astreinte mis en place est l'astreinte d'exploitation permettant aux agents d'assurer la prévention des accidents imminents ainsi que la réparation des accidents survenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et au matériel. Ces astreintes d'exploitation sont instituées de façon permanente, sur la semaine complète, et concernent trois responsables au sein du service environnement : service collecte, service propreté urbaine et service déchèterie.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 - CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CUI/CAE**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Eu égard aux motifs récurrents d'insatisfaction sur la prestation d'entretien ménager des sites (siège et maison de l'économie) allié à la montée en charge de l'administration générale, il apparaît nécessaire d'une part, de créer un CUI CAE 24 heures hebdomadaires pour le ménage et d'autre part, pour remplacer le poste d'assistante de gestion demeuré vacant à la régie du port, de créer un CUI CAE 35 heures en moyenne annuelle hebdomadaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **5 - PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE**

*Rapporteur : Christian Seguy*

L'autorité territoriale a obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour ce faire, elle doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir des actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation a été transcrit dans un document dit « document unique ». Il vous est demandé de prendre acte sa présentation et de son élaboration.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 - CREATION ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS DE L'OUEST HERAULTAIS**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Afin de suivre le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers sur la zone Ouest biterrois, le Président du Conseil Général de l'Hérault a proposé la mise en place d'une structure, de type syndicat mixte ouvert, regroupant tous les EPCI à compétence collecte et/ou traitement de l'ouest Héraultais. Cette proposition ayant été entérinée par les EPCI concernés, il convient d'approuver la création de ce syndicat mixte ouvert, d'autoriser l'adhésion et d'adopter les statuts présentés.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 - PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ITM : RESTITUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE**

*Rapporteur : Michel Barbe*

La société ITM et la Communauté de Communes la Domitienne ont signé une Promesse Unilatérale de Vente (PUV) le 21 décembre 2009 relative à la cession d'un terrain d'une superficie de 13.9ha situé sur la zone d'activités de Via Europa à Vendres.

Par courrier reçu le 20 juin 2011, ITM a indiqué que certaines conditions suspensives n'avaient pas été réalisées. Aussi, elle demande le remboursement de l'indemnité forfaitaire d'immobilisation, d'un montant de 240 000 €, versée lors de la signature de la PUV, conservée par le séquestre en l'Etude de Me GONDARD.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 - CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION VINOPLAGE 2011**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Afin d'assurer la découverte et la promotion des vins du territoire, les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée (CABEM) et la communauté de communes La Domitienne, co-maîtres d'ouvrage auxquelles se sont associées les communautés de communes FRAMPS 909, du Faugères, du St Chinianais, et du Pays de Thongue, organisent un double évènement estival dénommé « Vinoplage » se traduisant par deux actions de promotion qui se dérouleront à Valras-Plage les 16 et 17 juillet 2011 et au port de Vendres les 6 et 7 août. Toutes les communautés participent à hauteur de 3 000€ à l'exception de la CABEM et de la Domitienne qui contribuent respectivement à hauteur de 80% et 20% du besoin d'équilibre financier de l'opération (après déduction des subventions obtenues). Il vous est donc proposé d'autoriser le président à signer la convention qui s'y rapporte.

**Adopté à l'unanimité**

**9 - OPERATION VINOPLAGE 2011 : CONVENTION GRACIEUSE AVEC LA SARL CULTURE MARINE, DE MISE A DISPOSITION D'UN MAS POUR LES ACCORDS METS-VIN**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Le programme des manifestations de l'opération Vinoplage prévoit un temps public réservé à la présentation par des professionnels d'accords dits « mets-vins ». Cette animation nécessite de disposer d'un espace adapté et il vous est proposé d'autoriser le président à signer une convention gracieuse d'usage avec la SARL Culture Marine permettant d'accueillir cette animation au sein du mas qu'elle exploite.

**Adopté à l'unanimité**

**10 - OPERATION HABITAT DOMITIENNE : AVENANT N° 1 DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL**

*Rapporteur : Michel Lefrou*

La modification en profondeur du régime d'aides de l'Anah applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2011 aux deux principales catégories de bénéficiaires, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, ainsi que la mise en place du Fonds d'Aide à la rénovation Thermique (FART), dont la gestion a été confiée par l'Etat à l'Anah, nous oblige à réorienter la convention du PIG.

Un projet d'avenant a été établi visant à ajuster les objectifs quantitatifs de logements subventionnés à atteindre en accord avec les nouvelles priorités d'intervention de l'Anah, les objectifs quantitatifs de logements subventionnés au titre du FART ainsi que les moyens financiers correspondants, avenant proposé à l'adoption.

**Adopté à l'unanimité**

**11 - OPERATION HABITAT DOMITIENNE : AVENANT N° 1 DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES INTERCOMMUNALES**

*Rapporteur : Michel Lefrou*

L'une des incidences immédiates de la modification en profondeur du régime d'aides de l'Anah et l'avenant n°1 du Programme d'Intérêt général (PIG) évoqué précédemment, est de faire évoluer le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales complémentaires. Ce nouveau régime d'attribution des aides intercommunales va encadrer les subventions que la communauté de communes verse sur ses fonds propres aux propriétaires occupants et bailleurs.

**Adopté à l'unanimité**

**12 - ADHESION AU « RESEAU JEUN'HERAULT » PAR CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

*Rapporteur : Alain Caralp*

Suite au dispositif PLAJH et POST-PLAJH, le Département envisage de poursuivre son accompagnement en direction des politiques jeunesses locales en pérenniser les liens privilégiés qu'il a établi avec les différents territoires, notamment avec La Domitienne. Par délibération n°AD/210211/C/1, en date du 21 février 2011, le département a donc approuvé la création du Réseau Jeun'Hérault qui a pour finalité de capitaliser le bénéfice des dynamiques impulsées par le PLAJH. L'adhésion au réseau Jeun'Hérault se formalisera par la signature d'une convention ainsi que d'une charte d'engagement définissant les finalités et valeurs portées par le réseau.

**Adopté à l'unanimité**

**13 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON EN FAVEUR DE L'APPEL A PROJET « PATRIMOINE CULTUREL ET JEUNE PUBLIC »**

*Rapporteur : Alain Caralp*

Suite à un appel à projet « jeune public & patrimoine », lancé par la Région en mars 2011, le service tourisme avec le soutien du parc Culturel du Biterrois y a répondu en proposant une

manifestation se déroulant à la fois sur les sites de l'Oppidum d'Ensérune et la Maison du Malpas. Le dossier ayant été pré-retenu par le service Patrimoine & Culture de la Région, une demande de subvention doit être faite à hauteur de 10 000 € pour un plan de financement évalué à 18 800€ dont 4 500€ ont également fait l'objet d'une demande au contrat de territoire 2011 auprès du Conseil Général générant un autofinancement de la Domitienne à hauteur de 4 300€. Il vous est donc proposé d'autoriser le président à solliciter de la Région Languedoc Roussillon, une subvention de 10 000€.

**Adopté à l'unanimité**

**14 - PROPOSITION DE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA SOIREE MEDICALE DU 20 OCTOBRE 2011 A NISSAN LEZ ENSERUNE**

*Rapporteur : Alain Caralp*

Dans le cadre du débat sur les problèmes d'actualité affectant les enfants handicapés mentaux accueillis en institut médico-éducatif, la Croix Rouge Française, délégation locale de Béziers, en partenariat avec la maison de Sol-N de Nissan Lez Ensérune, organise, le 20 octobre prochain, une soirée médicale permettant de favoriser les échanges dans ce domaine entre professionnels de santé. Pour financer cette soirée, la Croix Rouge Française, délégation locale de Béziers, sollicite une aide financière de la Communauté de Communes et il vous est proposé de verser une subvention de cinq cent euros (500€) à la Croix Rouge Française, Délégation Locale, pour lui permettre de couvrir une partie de frais d'organisation de cette soirée.

**Adopté à l'unanimité**

**15 - ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

*Rapporteur : Michel Bozzarelli*

Aux termes l'article 45 de La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de ses décrets d'application, il est fait obligation à toutes les collectivités d'élaborer un plan de mise en accessibilité de leurs voiries et de leurs espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il est en outre précisé que chaque collectivité doit porter à la connaissance du public sa décision de mettre en place un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

**Adopté à l'unanimité**

Plus rien n'étant à délibérer, le Président remercie les membres de leur présence, de leur participation et lève la séance à 20h00.

Fait le 21 juillet 2011

Le Président